

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU Conseil Communal DU 18 décembre 2023

Présents

BRABANT Aurélien, Bourgmestre.

GHILBERT Jonathan, SOL Delphine, LEPOUTRE Julie, VANSAINGELE Françoise, Echevins.

DEMORTIER André, POLLET Sophie, LOISELET Christelle, PIERRE Aurélien, VANDENDRIESSCHE Agnès, ANNECOUR Philippe, CATTEAU Christian, KERTEUX Peggy, DELCOURT Laëtitia, DELANGHE Ludovic, PEE Emmanuelle, DUCOULOMBIER Christine, Conseillers communaux.

COUGNET Rémi, Président du CPAS (voix consultative).

VANMULLEM Xavier, Directeur général.

RENDERS Yves, ANNECOUR Philippe, DELWART Christine, CHARLET Willy,

VANCOPPENOLLE Vincent, DUCOULOMBIER Christine, HERMAN Marie-Christine

PEE Emmanuelle, Conseillers du CPAS

DROULEZ Axel, Directeur général f.f.

SÉANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT COMMUNAL

Rapport annuel 2023 des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre Public d'Aide Sociale

Monsieur Aurélien BRABANT (Bourgmestre – président) ouvre la séance et cède la parole à monsieur Rémi COUGNET (Président du CPAS) pour la présentation du rapport des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS.

Présentation monsieur Rémi COUGNET (Président du CPAS) :

Le rapport des synergies est établi sur base des rapports qui ont été effectués dans d'autres instances. D'abord en comité de direction commune CPAS et ensuite en comité de concertation entre la commune et le CPAS.

Le rapport respecte le caneva établi et reprend les différentes synergies opérées : Au niveau de la maintenance des bâtiments, au niveau de notre service finance, au niveau de la prévention et du bien-être, de la cohésion sociale, du service informatique, au niveau des fournitures également, puis de la gestion des ressources humaines et des marchés publics et ensuite sur la gestion des déchets.

Au niveau de la maintenance des bâtiments : Nettoyage des bâtiments qui sont mis à disposition par la commune, nous avons le nettoyage de nos initiatives locales d'accueil donc qui accueillent les réfugiés ceux-ci sont habituellement nettoyés par le service de la commune. La même chose au niveau des différentes maisons d'urgence qui sont entretenues et nettoyées par les services communaux à chaque départ et à chaque arrivée. Également les bureaux administratifs du CPAS et de la Banque alimentaire qui se trouvent à côté de la bibliothèque.

Au niveau de la maintenance et de la réparation : on note en 2023 l'installation d'une nouvelle chaudière au niveau d'un bâtiment mis à disposition par la commune, également un nouvel évier au niveau de la Banque alimentaire qui rend le travail des bénévoles beaucoup plus simple. Au niveau de notre maison de repos et notre résidence service, quelques interventions qui ont été réalisées, qui peuvent paraître anodines, mais qui sont très importantes pour nos résidents. Par exemple, il y a eu la fixation d'une rambarde de sécurité puisqu'il y avait un vrai danger en résidence service. Des réparations de fuites d'eau qu'on a pu avoir en cuisine, des sièges de douche aussi qui sont défectueux au niveau de la résidence service, donc toutes des interventions qui nous ont permis de faire de grosses économies, en tout cas en faisant appel aux services communaux. Et également on a

Procès-verbal du Conseil Communal commun Commune-CPAS du 18-12-2023

eu de nouveaux lits au niveau de notre maison de repos et ils ont été installés par les services communaux qui sont venus aider.

Ce qu'il faut savoir également c'est que l'arrivée du concierge permet de changer un petit peu la donne au niveau du travail qui est réalisé en maison de repos et résidence service. Maintenant le concierge nous permet de travailler beaucoup plus rapidement. Par contre, il y a toujours bien une synergie pour des dossiers qui sont un petit peu plus important. Comme par exemple, la peinture en maison de repos. L'arrivée du concierge facilite toutes les petites interventions qui se font un petit peu moins en faisant appel à la synergie communale.

Au niveau du service Finances : La désignation d'un nouveau directeur financier commun qui devra débuter en 2024. Avec évidemment comme objectif, c'est de travailler encore plus la fusion entre les 2 entités au niveau du travail.

Pour l'instant, on l'a déjà au niveau comptabilité en tout cas. On peut également citer la convention de trésorerie qui a été votée au dernier conseil communal.

Au niveau des renforts administratifs qu'il y aura en 2024 : il y a toujours en tout cas une vraie attention politique à faire que ces engagements répondent aussi aux besoins de synergies quand c'est possible. Dès lors qu'il s'agira de profils qui sont un peu plus spécialisés, c'est important qu'ils puissent mettre aussi fonctionner pour les 2 institutions.

Au niveau de la prévention et du bien-être, nous disposons d'un conseiller en en prévention commun. Ses principales réalisations sur l'année 2023, on notera le marché commun de mise en conformité. Au niveau du bien être des agents, des formations de secourisme ont été mises en place et suivies par le personnel à la fois de la commune et du CPAS. Un plan canicule a été établi et au niveau psychosocial, des permanences ont été mises en place, notamment en en effectuant un très gros travail au niveau de la maison de repos suite à aux divers sujets qui nous ont occupé en septembre. En 2023, la personne de confiance a été désignée (conseiller en prévention).

Au niveau de la cohésion sociale : les colis de Noël pour la Banque alimentaire donc qui sont faits en synergie avec le plan de cohésion, permis de conduire, atelier vélo, repair café qui ont pour destination bien souvent du public du CPAS.

Au niveau informatique : attribution du marché du serveur commun en décembre 2023. Il y a également le remplacement progressif des parcs informatiques qui est réalisé par l'agent communal qui s'occupe de l'informatique.

Au niveau des fournitures : le regroupement des 2 administrations depuis 2014 permet de faire évidemment de grosses économies d'échelle à ce sujet, y a une gestion commune de la correspondance, du matériel bureautique, la mise à disposition de l'espace banque alimentaire, de la maison de gendarmerie.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, c'est certainement un endroit où on doit encore bien progresser, mais ça m'a bien confirmé, en tout cas au niveau du DG du CPAS et également de l'agent qui traite la matière. Beaucoup d'échanges informels sur beaucoup de sujets qui sont liés au RH se font. On a parlé aussi beaucoup d'évaluations puisqu'il y a des formations qui ont eu lieu récemment. Je rappelle le les statuts aussi des grades légaux qui ont été modifiés en janvier, en février dans les 2 instances, donc en janvier au niveau du Conseil communal et puis au niveau du Conseil de l'action sociale en février.

A court terme, je vous ai listé un petit peu les synergies à venir, mais il y a clairement l'accélération sur les postes communs.

Donc au niveau comptabilité évidemment, avec la restructuration qui va avoir lieu très rapidement, de voir quels sont les besoins en comptabilité qu'on va avoir suite à la désignation du nouveau DF et la

Procès-verbal du Conseil Communal commun Commune-CPAS du 18-12-2023

notion aussi qui reste centrale pour l'instant d'un juriste pour tout ce qui est marché public.

Question madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement)

Par rapport à la Banque alimentaire et donc la mise à disposition des locaux de la commune au CPAS. Si l'on pouvait travailler aussi sur une mise à disposition avec un contrat bail payant pour pouvoir rentrer dans les subsides de banque alimentaire ? Parce que pour l'instant comme c'est à titre gratuit, on ne sait pas valoriser les frais de fonctionnement pour aller chercher un subside éventuel. Donc si l'on pouvait y travailler.

Réponse monsieur Rémi COUGNET (Président CPAS) : On avait déjà parlé effectivement, et c'était bien noté.

Question madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) :

Au niveau des engagements, je suppose que vous allez attendre le directeur financier qui fasse le topo des besoins ?

Réponse monsieur Rémi COUGNET (Président CPAS) : clairement, ce sera lui qui en fonction de ses besoins, de son profil et de ses compétences, qu'est ce qui va avoir besoin pour être épaulé au mieux ?

Question madame Emmanuelle PEE (conseillère communale PECQ Autrement) : Je vois dans le rapport aussi qu'on parle de l'agent communication ? A quel titre l'agent en communication sera commun ? Je ne comprends pas bien la synergie entre communes CPAS pour un agent de communication.

Réponse monsieur Rémi COUGNET (Président CPAS) : Je pense qu'il y a plein de choses qui sont à communiquer qui ont trait aux matières du CPAS et je pense que il y a pas de raison que ce soit pas communiqué par lui. Il y a plein de services du CPAS aujourd'hui qui sont mal communiqués. Par exemple sur le site, il y a quelques erreurs aujourd'hui sur les matières traitées par les agents. Parfois le site n'est pas à jour au niveau du CPAS, donc j'imagine bien que lui, à partir du moment où il fait par exemple une refonte du site communal, il va aussi le faire au niveau du CPAS, ça me paraît assez évident que pour le coup il va travailler aussi pour les 2, même si de base c'est quand même je pense plus au niveau communal qu'il y a à communiquer, mais moi je ne vois pas de mal à ce qu'il le fasse également pour le CPAS et je pense que c'est important aussi de mettre en valeur ce qui est fait au niveau du CPAS et donc il le fera au même titre que pour la commune.

Intervention madame Christelle LOISELET (conseillère communale GO) : Mais ce sera très important de déterminer alors la description de fonction. Ça c'est une chose au même titre que les engagements futurs. Donc au niveau financier, comment ça va se passer ? Et je n'ai pas bien compris ce qu'Emmanuelle a demandé, mais j'entends qu'elle a parlé des engagements, donc juriste comptable. Si c'est le cas, il faudra déterminer, je pense, d'une manière précise au niveau financier, quelle proportion de temps ? Parce que les synergies, ce n'est pas forcément à mon avis, tout mélanger. C'est aussi déterminer les portions de temps qui fait quoi, qui prend en charge financièrement.

Réponse monsieur Rémi COUGNET (Président CPAS) : Ce sera fait.

Intervention madame Christelle LOISELET (conseillère communale GO) : Je pense en tout cas que ce qui sera très important de bien fixer tous les critères d'une manière assez rigoureuse la commune et le CPAS, ce sont 2 institutions publiques distinctes et donc autant au niveau financier, même si la commune doit suppléer financièrement, ce sont des institutions qui sont distinctes et indépendantes.

La remarque que je reformulerai encore, mais ça je le répète à chaque fois, c'est le fait d'avoir globalisé sur le site, ici, commune CPAS au niveau administratif, pour moi, ça n'a pas été très

Procès-verbal du Conseil Communal commun Commune-CPAS du 18-12-2023

bénéfique, en tout cas pour la maison de repos parce qu'il y a vraiment un manque de proximité au niveau hiérarchique et ça depuis le début. Le personnel s'en ressent et me transmet cette remarque. Donc je me permets de le dire, peut-être qu'il y a une économie au niveau énergie, mais je ne pense pas qu'il y ait une économie au niveau de l'efficacité parce qu'on ne sait pas être partout et cette proximité géographique je veux dire qu'elle était à mon sens très importante.

Sinon, en fait je crois qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau dans les synergies maintenant.

Je conçois aussi que cela ne soit pas non plus facile d'organiser des synergies entre 2 institutions qui ont des objectifs différents en tout cas.

Réponse monsieur Rémi COUGNET (Président CPAS) : Sur le coup de bien clarifier, les qui fait quoi ? À quelle intensité de temps ? J'ai bien noté la remarque mais évidemment pour le DF, c'est très clair.

Pour le conseiller en prévention, c'est aussi très clairement établi dans nos budgets pour les autres fonctions. Sur la partie nettoyage il y a aussi une convention qui était assez claire et pour les postes futurs, évidemment on y veillera. Pour ce qui est de la proximité géographique, c'est toujours en fait un débat.

Mais clairement aujourd'hui le CPAS ne se résume pas non plus à la maison de repos. Il y a aussi un service social et je pense qu'aujourd'hui avoir un service social qui se situe à Hérisson, je ne pense pas que ce soit le meilleur des services publics pour l'ensemble de l'entité. Je pense quand même qu'ici la place de Pecq est quand même beaucoup plus accessible. Ce n'est pas parce que la maison de repos est à Hérisson que la direction générale n'y va pas et que moi en tant que président on n'y va pas non plus.

Au niveau du CPAS, il y en a qui ont un avis effectivement que cette fusion ici a été bénéfique et puis d'autres qui ont l'avis un petit peu contraire et inverse. Donc voilà, j'entends ta remarque et elle est tout à fait pertinente et on y veille aussi à quand même malgré tout être en maison de repos très régulièrement pour maintenir ce lien hiérarchique.

Et pour info d'ailleurs, 100% des collaborateurs du Home du CPAS auront une évaluation. Les responsables hiérarchiques ont été formés au mois de novembre et donc il y aura aussi une attente de reprendre du management à ce sujet-là voilà, je pense qu'il faut dissocier management et endroit géographique.

Intervention madame Christelle LOISELET (conseillère communale GO) :

Ma remarque c'est depuis le début, maintenant je la maintiens concernant le service social.

Actuellement, à l'étage de l'administration, il y a moins de discrétion dans tous les cas.

Pour le Conseiller en prévention : En effet, c'est le seul poste qui est très clairement défini dans les synergies parce que financièrement il est à mi-temps en charge du CPAS à mi-temps en charge de la commune.

Réponse monsieur Rémi COUGNET (Président CPAS) :

C'est entendu et en tout cas pour le DF c'est également clairement établi.

Vu la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (articles L 1121-1, L1122-18, L 1123-3, L 1123-8 ;

Vu les décrets du 19 juillet 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et la Loi organique des CPAS et visant le renforcement des synergies entre les deux institutions ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal précisant les modalités relatives aux réunions conjointes du conseil communal et du Conseil de l'Action sociale ;

Procès-verbal du Conseil Communal commun Commune-CPAS du 18-12-2023

Vu le rapport du Codir commun du 06.12.2023 ;
Vu le rapport du comité de concertation Commune-CPAS du 06.12.2023 ;
Considérant que le rapport des synergies Commune-CPAS a été rédigé sur base des modèles et instructions contenues dans le guide méthodologique de mise en œuvre tel qu'établi par les services du S.P.W. ;

Considérant que l'objectif des synergies est de renforcer la qualité du service au citoyen, la complémentarité entre les services et l'économie d'échelle ;

Entendu l'exposé de M. M. R.COUGNET, Président du CPAS, lequel donne lecture et commente le rapport sur les synergies et les économies d'échelles 2023 ;

PREND ACTE

Point unique : Du rapport 2023 sur les économies d'échelles et les synergies développées et à développer entre l'administration communale de PECQ et son CPAS.

Rapport annuel sur les synergies – Année 2023

Références légales

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et Loi Organique des CPAS tels que modifiés par le décret du 17 juillet 2018.

Obligations de procédure

Pour élaborer le rapport annuel sur les synergies, les 3 étapes suivantes doivent impérativement être respectées :

1. Avis du Comité de Direction commun à la commune et au CPAS du 06.12.2023
2. Avis du comité de concertation Commune – CPAS du 06.12.2023
3. Validation par le conseil conjoint Commune/CPAS (séance du 18.12.2023)

Définitions des termes utilisés dans le tableau de synthèse

Modes opératoires (mise en œuvre)

Mode déléгатif « faire pour » :

- Une administration opère des prestations de support pour l'autre. Celle-ci devient cliente de la première.
- Utilisation de l'expertise d'une administration pour l'autre qui n'en dispose pas ou pas assez
- Convention de délégation de l'administration « cliente à l'autre administration. La responsabilité des prestations est totalement déléguée à l'administration prestataire.
- Autorité hiérarchique unique : l'administration fixe le cadre de son service ainsi que le responsable du service qui est soumis à son autorité hiérarchique, en l'occurrence le DG de l'administration prestataire
- Personnel est engagé par l'administration prestataire, il est affecté à l'autre administration via

Procès-verbal du Conseil Communal commun Commune-CPAS du 18-12-2023

- une convention de mise à disposition (obligatoire)
- Convention de délégation avec l'administration prestataire.

Mode coopératif « faire ensemble » :

- Les deux administrations organisent ensemble la réalisation des prestations de support pour l'ensemble.
- Les compétences de chacune des administrations sont partagées pour créer une expertise commune et unique pour l'ensemble.
- Responsabilité partagée : chaque administration est responsable des prestations réalisées pour son compte.
- Autorité hiérarchique : les deux directeurs généraux sont co-responsables et responsables individuellement de leur personnel
- Personnel fait partie du personnel de son administration originelle, convention tripartite si nécessaire ou imposée par les dispositions légales.
- Convention de coopération entre les deux administrations.

Tableaux des synergies existantes et/ou en cours

L'objectif de ces différents tableaux est de proposer une évaluation des synergies mises en œuvre

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DONT CERTAINS SONT MIS À DISPOSITION DU CPAS PAR LA COMMUNE						
Synergie ou groupe de synergie	Objectif (missions, réalisation, moyens)	Mode opératoire (mise en œuvre)	Pilote (CPAS/AC)	Responsabilité administrative	Réalisation	Résultat
Maintenance et entretien Home G LEMAIRE	Réalisation (Satisfaction des citoyens, des bénéficiaires « utilisateurs de l'infrastructure »)	La commune assure l'entretien, des bâtiments du CPAS et répond aux demandes d'interventions via son service technique communal.	Administration communale	DG AC et DG CPAS dont la responsabilité quotidienne est transférée au chef des travaux et au directeur de la MR	Depuis 2017	100 % des interventions sollicitées sont réalisées (en fonction de leur degré d'urgence)
Abords RS Maintenance et entretien des résidences services Concierge rémunéré						
Maintenance et entretien		La commune assure				

des Maisons ILA		également le nettoyage des différents bâtiments excepté le home général Lemaire.			
Maintenance et entretien des Logements d'urgence (2)					
Magasin alimentaire			Mode délégué		

Quelques données :

Nettoyage des différents bâtiments et locaux du CPAS est assuré par le personnel d'entretien communal selon les fréquences reprises ci-dessous :

- Maison ILA (rue de la cure à Hérisson) : nettoyage 1 mardi par mois (4 h)
- Maisons de Warcoing et de Pecq (ex-gendarmerie) : nettoyage à chaque départ / entrée
- Bureau administratifs du CPAS : 2 heures par jour
- Magasin alimentaire : 1 heure tous les mercredi

Le service technique communal assure l'entretien des abords de la résidence service (tonte des pelouses toutes les 2 semaines en saison selon les conditions météo et entretien des parterres au minimum 4 fois par an). Le concierge engagé en juillet 2023 assure la maintenance journalière, les entretiens courants de la résidence service et de la maison de repos. Certaines interventions ne nécessitant pas l'appui du service technique communal sont également réalisés par le concierge.

Actions menées en 2023 :

- Maison ILA (Marquant) : remplacement de la chaudière vétuste via marché public géré par la commune (propriétaire)
- Magasin alimentaire : installation par les services communaux boiler et sanitaires
- Le concierge de la RS travaille en collaboration avec le service technique communal pour planifier et répartir la réalisation des travaux (commune – CPAS)

SERVICE FINANCES COMMUN						
Synergie ou groupe de synergie	Objectif (missions, réalisation, moyens)	Mode opératoire (mise en œuvre)	Pilote (CPAS/AC)	Responsabilité administrative	Réalisation	Résultat
Service finances conjoint à la	Réalisation, Performance administrative	Mode coopératif	Administration communale et administration du CPAS	DG AC et DG CPAS	Depuis 2014	Dans la pratique le service « finances »

Procès-verbal du Conseil Communal commun Commune-CPAS du 18-12-2023

commune et au CPAS						est fusionné, il n'y a qu'un seul service composé de 4 agents (dont 3 agents communaux et un agent du CPAS). Un des trois agents communaux exerce également la fonction de DFF communal.
--------------------	--	--	--	--	--	--

Actions prévues :

- Renforcement du service sera nécessaire par l'engagement d'un agent bachelier en comptabilité (entre autres pour la gestion administrative des cahiers des charges de la commune et du CPAS).
- Engagement dans le 1^{er} trimestre 2024 d'un Directeur général au CPAS et d'un Directeur financier commun à la commune et au CAPS permettra, avec le Directeur général communal de restructurer le service pour plus de synergies entre les deux institutions.

Action réalisée :

- Désignation et admission au stage d'un Directeur financier commun à la commune et au CPAS
- Convention de trésorerie entre la commune et le CPAS conclue en décembre 2023

PRÉVENTION – BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL - SIPP						
Synergie ou groupe de synergie	Objectif (missions, réalisation, moyens)	Mode opératoire (mise en œuvre)	Pilote (CPAS/AC)	Responsabilité administrative	Réalisation	Résultat
Service interne de prévention et de protection – conseiller	Réalisation / performance administrative	Mode délégué	Administration communale	DG AC et DG CPAS	Un nouveau conseiller en prévention a été désigné, il	Economie d'échelles, ce poste étant obligatoire pour les deux

Procès-verbal du Conseil Communal commun Commune-CPAS du 18-12-2023

en préventio n					est entré en fonction en 2021 pour les deux institutions. La part de travail dans chacune d'entre elle a été déterminée en comité de concertation commune – CPAS et en comité de concertation de base (CCB)	institutions .
----------------------	--	--	--	--	---	----------------

Actions déjà réalisées :

- En lien avec d'autres services : mise en œuvre d'un marché conjoint relatifs aux mises en conformités des bâtiments de la commune et du CPAS via un marché public conjoint.

COHESION SOCIALE						
Plan de cohésion sociale et magasin alimentaire	Réalisation	Mode coopératif	AC et missions spécifiques dévolues au CPAS	Service Plan de Cohésion Sociale	Réalisé	Ateliers intergénérationnels et formation permis de conduire.
Handicontact	Réalisation	Mode coopératif	AC (service population état civil) et CPAS (service social)	Service social	Réalisé	/

Point HANDICONTACT :

L'administration communale et le CPAS ont mis en place et dispose d'un service unique et spécifique d'information pour les personnes handicapées. Ce service est capable d'informer la population sur toutes les matières relatives aux personnes handicapées.

SERVICE INFORMATIQUE						
Gestion	Réalisation /	Mode	Service	DG AC et	Réalisatio	Economie

Procès-verbal du Conseil Communal commun Commune-CPAS du 18-12-2023

informatique / du parc informatique (maintenance quotidienne + renouvellements licences)	performance administrative	coopératif	informatique communal	DG CPAS dont la gestion quotidienne en matière d'informatique est transférée aux responsables communaux de l'informatique.	n / en cours	d'échelle / résultat positifs en termes de mise en œuvre des nouveaux outils (télétravail, visioconférence)
Gestion commune de la téléphonie.	Réalisé	Mode délégué	Service communal	DG AC et CPAS dont la gestion est transférée à l'agent communal en charge.	Finalisé	Economie d'échelle escomptée pour les deux institutions

Action importante en 2023 :

- [Marché conjoint relatif à l'acquisition d'un nouveau serveur informatique pour les deux institutions, attribution du marché en décembre 2023.](#)

MAINTENANCE, ACHATS, FOURNITURES POUR LES DEUX ADMINISTRATIONS – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Gestion commune de la correspondance / partage de la timbreuse / fournitures administratives (papier)	Réalisation / moyens	Mode coopératif (frais pris en charge totalement par l'AC)	AC et CPAS	DG AC + DG CPAS	Réalisation	Economie d'échelle / résultat positif
Implantation et regroupement des deux administrations dans le même	Réalisation / satisfaction du citoyen / moyens et performance	Mode coopératif	AC et CPAS	DG AC PECQ et DG CPAS	Réalisation	Economie d'échelle

bâtiment (2014)	administrative					
Mise à disposition de bâtiments : ILA (rue de la cure, chaussée d'Audenarde) – 1 ^{er} étage maison communale – centre Alphonse Rivière (magasin alimentaire + seconde main) – maison de gendarmerie (maison d'urgence)	Moyens / satisfaction des bénéficiaires	Mode coopératif	AC et CPAS	DG AC PECQ et DG CPAS dont la responsabilité quotidienne est transférée au responsable des travaux et aux assistants sociaux responsables du suivi pour les matières qui les concernent.	Réalisé / effectif	

GESTION RESSOURCES HUMAINES

Mise à disposition des articles 60	Réalisation / moyens	Mode coopératif	AC et CPAS	DG AC PECQ et DG CPAS dont la responsabilité quotidienne est transférée au responsable des travaux et aux assistants sociaux responsables du suivi	Effectif	Renforcement des équipes
------------------------------------	----------------------	-----------------	------------	--	----------	--------------------------

Actions à développer :

- Une synergie pourrait être étudiée pour une gestion du personnel plus centralisée, pour les deux institutions. Cette action sera envisageable avec les trois grades légaux, les postes de DF et de DG CPAS devant être occupés en 2024.
-

GESTION DES DECHETS – MESURES DEVELOPPEMENT DURABLE

Gestion des déchets (déchets engendrés par le magasin alimentaire, encombrants maison de repos)	Moyens	Mode délégitif	AC	DG AC – service technique communal	En application	Economie
Plan Local de propreté : écoteam et formation interne (compostage)	Performance administrative / moyens	Mode coopératif	AC – CPAS	DG AC et CPAS via le service « cadre de vie » communal	En cours (lancement fin 2020)	Economie / renforcement de la coopération entre les deux institutions

Tableau des synergies programmées

Synergie ou groupe de synergie	Objectif (missions, réalisation, moyens)	Mode opératoire (mise en œuvre)	Pilote (CPAS/AC)	Responsabilité administrative	Moyens dégagés	Résultat attendu (quantifiable) et délai
Engagement de nouveaux agents pour les deux institutions (juriste / comptabilité)	Moyens	Coopératif	AC	DG AC et DG CPAS	Crédits budgétaires	Année 2023
DPO commun	Réalisation obligatoire	Coopératif	AC / CPAS	DG AC + DG CPAS	Moyens humains	2023

Tableau des synergies réalisées

Marchés conjoints : Assurances	Réalisation (obligation de renouvellement de ces marchés)	Délégitif	AC	DG AC	Moyens humains	Année 2023
Marché conjoint serveur informatique						
Recrutement DF commun commune CPAS	Réalisation obligatoire	Coopératif	AC / CPAS	DG AC + DG CPAS	Moyens humains	06.2023
Accueil commun			AC	DG AC	Moyens humains	2023
Agent communication			AC	DGAC	Moyens humains	2023

Fait à PECQ, le 6 décembre 2023 (Comité de Direction conjoint Commune – CPAS)

Le Directeur général AC PECQ
ff CPAS PECQ

Le Directeur général

Xavier VANMULLEM

Axel DROULEZ

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus

Le Directeur général ff,

Le Président du CPAS,

Axel DROULEZ

Rémi COUGNET

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Xavier VANMULLEM

Aurélien BRABANT